



## Le réseau Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent de sites naturels, l'objectif principal est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cela peut requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines adaptées et la mise en place de Zones de Protection Spéciale (ZPS de la Directive Oiseaux) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC de la Directive Habitat).

### Un site Natura 2000, c'est quoi ?

Ce n'est pas une réserve naturelle ! Les sites Natura 2000 sont composés de propriétés publiques et privées qui accueillent des milieux naturels préservés dans le respect des droits du propriétaire. Ce ne sont ni des sanctuaires de nature (droit de chasse sur un espace Natura 2000 conformément à l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001), ni des territoires gérés par une administration.

### Le Document d'Objectifs

Pour chacun des sites Natura 2000, un document d'objectifs (DOCOB) précise la localisation des Habitats et des Espèces, les orientations de gestion, les actions (contractuelles principalement) à mettre en œuvre et leurs moyens de financement. Une évaluation est prévue après 6 ans de mise en œuvre.

Les objectifs du DOCOB sont :

- Le maintien de l'état de conservation des habitats aquatiques
- Leur restauration si nécessaire
- Le maintien des surfaces d'habitats naturels d'intérêt communautaire
- La sensibilisation des riverains et acteurs



Dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000, je peux bénéficier d'aides financières et ainsi participer au maintien de la biodiversité en adaptant mes pratiques. Deux types de contrats existent :

- Surfaces agricoles (SAU)  
Type de contrat : MAEt (Mesures agroenvironnementales territorialisées)
- Surfaces non agricoles (Hors SAU)  
Type de contrat : Contrat Natura 2000

#### MAEt

Je suis agriculteur, je souhaite améliorer mes pratiques agricoles dans un but de conservation de la biodiversité et de préservation de la qualité de l'eau. Les MAEt permettent de bénéficier d'une compensation du surcoût de gestion ou de perte de production.

#### Contrat Natura 2000

En tant que propriétaire, agriculteur, forestier, chasseur, association, commune,... je souhaite participer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales remarquables. Le Contrat Natura 2000 permet d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels non agricoles. Il finance les travaux définis comme nécessaires à la préservation et la mise en valeur du site.

#### Charte Natura 2000

En tant que propriétaire, agriculteur, forestier, chasseur, association, commune,... je souhaite valoriser des pratiques favorables à la conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire. La Charte Natura 2000 m'invite à respecter des engagements de portée générale à l'ensemble du site et des engagements spécifiques à un type de milieux et à suivre des recommandations générales.

Mes parcelles sont-elles éligibles ?

Oui, si elles sont situées à l'intérieur du site Natura 2000 (contrat et charte Natura 2000) à l'intérieur du périmètre MAEt (MAEt).

Comment préparer mon engagement ?

Avec l'aide de la structure animatrice, je décide des actions à mener et du périmètre concerné.

Quelle est la durée d'engagement ?

L'engagement est d'une durée de 5 ans.

#### Qui contacter ? La structure animatrice du site Natura 2000

**CPIE de Gâtine Poitevine**

6 rue du Jardin des Sens  
79340 COUTIERES  
05 49 69 01 44

[cpie.deux.sevres.etudes@cegetel.net](mailto:cpie.deux.sevres.etudes@cegetel.net)



Avec le soutien de

Site Natura 2000 FR54000441



Vallée



Espèces protégées



Habitats naturels



Natura 2000

# Le Ruisseau du Magot

## Un vallon secret...

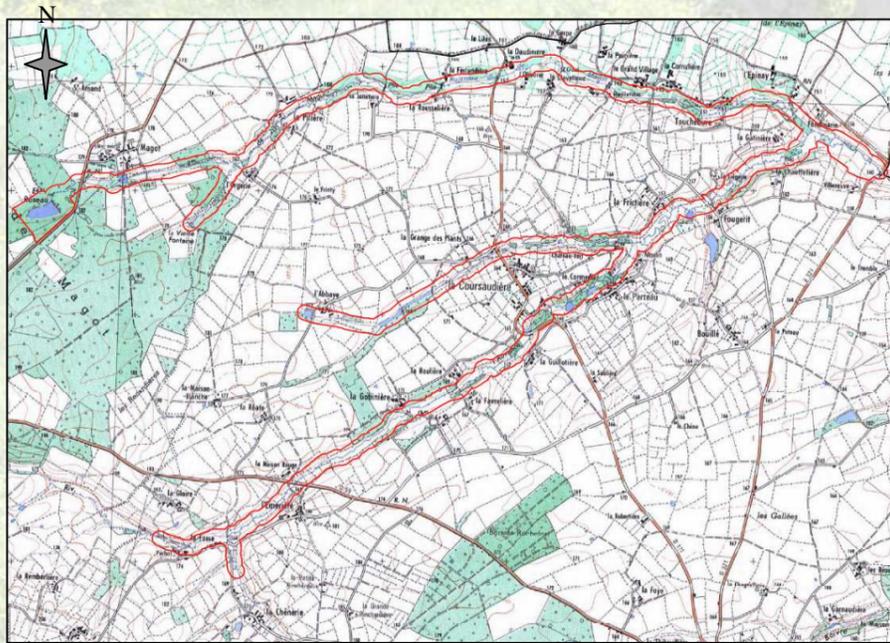


# La Vallée du Magot

## Présentation du site

Le site Natura 2000 n°39 « le ruisseau du Magot » se situe en limite des départements des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86) et concerne **3 communes** : Vasles (79), Saint Martin du Fouilloux (79) et La Ferrière en Parthenay (79).

Le site comprend l'intégralité du cours d'eau du **Magot** (7 km). Petit affluent de l'Auxance, ses **eaux courantes** sont de **bonne qualité et bien oxygénées**. Sont également incluses dans le périmètre Natura 2000, **l'intégralité du ruisseau de la Coursaudière et une partie de l'Auxance**.



Des espèces à protéger...  
Des habitats à préserver...

Le site du ruisseau du Magot est notifié en tant que « **site espèces** ». L'intérêt majeur se traduit par **quatre espèces strictement patrimoniales** en terme de conservation et inscrites à l'annexe II de la Directive européenne Habitats.



### L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) « Sentinelle des eaux pures »

Crustacé au corps généralement long de 80-90mm, pouvant atteindre 120mm pour un poids de 90g. Généralement vert bronze à brun sombre, la face ventrale est pâle, notamment au niveau des pinces (d'où son nom). Elle affectionne les **eaux fraîches** (15 à 18°C) et **bien oxygénées**. Population répartie sur la totalité du lit mineur, le Magot est un des meilleurs sites régionaux par la longueur du linéaire colonisé.



### Le Chabot (*Cottus gobio*)

Poisson inféodé aux **cours d'eau rapides et peu profonds à fond caillouteux et dont les eaux sont fraîches et oxygénées**. Cet indicateur de la **qualité des ruisseaux et rivières**, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie, fendue d'une large bouche, et portant des yeux haut placés, mesure 10-15cm et pèse environ 12g. Roi du **mimétisme**, il aime se cacher dans les cailloux.



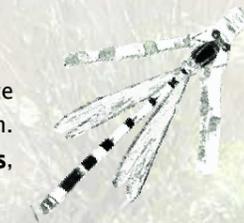
### La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Poisson vivant exclusivement en eaux douces, **dans les têtes de bassin et les ruisseaux**. Le corps nu anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillés, sécrétant un abondant mucus. Le dos est bleuâtre ou verdâtre avec le flanc et la face blanc-jaunâtre. La bouche est circulaire et abrite 5 à 9 dents. La taille moyenne est de 9-15cm (pour 2-5g) mais peut atteindre 19cm.



### L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Libellule bleu ciel à dessins noirs dont un, en forme de « tête de taureau », se situe sur le 2ème segment de l'abdomen. Colonise les milieux aux **eaux claires et bien oxygénées**, situées dans les **zones bien ensoleillées**.



D'autres espèces patrimoniales sont présentes sur le site : chiroptères, amphibiens, insectes,...

## Aulnaie-frênaie Habitat d'intérêt prioritaire

Cet habitat regroupe les **forêts de frênes et d'aulnes situés de part et d'autre du ruisseau**, parfois simplement sous forme d'alignements. Le long du Magot, l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) domine avec présence de touffes de laïche espacées et de quelques hélophytes (iris, angélique des bois,...). Cet habitat a fortement régressé du fait des pratiques anthropiques et joue pourtant un **rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager**. L'intérêt patrimonial est donc élevé. Sa conservation passe avant tout par la **préservation du cours d'eau et de sa dynamique**. L'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent associé à des précautions particulières.



## Mégaphorbiaies

**Prairie de hautes herbes** (1,5 à 2m) sur **sol frais et humide**, plutôt nitrophile en bordure du cours d'eau ou de boisements humides (aulnaie-frênaie ou peupleraie sous laquelle elle peut s'installer). L'espèce caractéristique est la reine des prés (*Filipendula ulmaria*). On rencontre également la salicaire (*Lythrum salicaria*), la baldingère (*Phalaris arundinacea*), le liseron des haies (*Calystegia sepium*), l'ortie (*Urtica dioica*),...

